

Le Journal
du Tri
devient :

SYnergies

pour un développement durable

n° 1 - Juillet 2008 | Semestriel

Le journal d'information du SYDED du Lot

flash info

Le SYDED évolue,
son logo aussi...



Depuis sa création en 1996, le SYDED a grandement évolué et ses compétences se sont élargies : le SYDED, ce n'est plus "uniquement" le traitement des déchets. Il favorisait déjà ces dernières années les énergies renouvelables en mettant en place des réseaux de chaleur au bois. Désormais, la production d'eau potable et le compostage des boues de stations d'épuration font également partie de ses attributions.

Pour marquer l'importance de ces changements, il semblait donc naturel de concevoir un nouveau logo. Par ses formes et ses couleurs, il symbolise la diversification et le dynamisme des activités du SYDED. Sa réalisation s'est faite en interne par son service communication. ■

SYNERGIE :

Mise en commun de moyens qui se renforcent entre eux pour atteindre le même objectif.

sommaire

■ Dossier spécial

Les nouvelles compétences du SYDED

■ Question de tri

Les ampoules se recyclent-elles ?

■ Zoom :

Le bilan 2007 de votre geste de tri

édito

La présidence change...

Après avoir participé avec ardeur à la création du SYDED et au terme de 12 ans de mandat en tant que Président, je souhaite remercier tous les acteurs de cette grande aventure que nous avons vécue ensemble : les élus, les agents, les partenaires, les prestataires et les lotois avant tout.

En matière de gestion des déchets, nous avons atteint la majeure partie des objectifs réglementaires. Cela s'est traduit sur le terrain par la construction d'équipements, l'acquisition de divers matériels et, surtout, par la création de 200 emplois directs.

En gardant toute modestie, je qualifie comme exemplaire ce qui a été accompli durant cette période : le SYDED est considéré comme une référence au plan national par ses résultats, son organisation, son efficacité et son esprit novateur.

Mon engagement dans le domaine de l'environnement est intacte. C'est pourquoi, je reste au sein de l'équipe, en tant que Vice-président, et j'apporterai, à ce titre, tout mon soutien à mon successeur dans les nouvelles tâches, tout aussi ambitieuses, qui se dessinent devant lui.

Gérard MIQUEL

Ancien Président du SYDED et 1^{er} Vice-président

...l'aventure continue !

Prendre le relais dans ces circonstances est à la fois un honneur, une fierté et un véritable challenge. Un honneur parce que c'est la preuve d'une grande confiance de la part de mes collègues élus et je les en remercie. Une fierté de par la qualité de la structure que j'aurai à conduire. Enfin, un challenge au vu des défis à relever dans les années à venir.

Dans le domaine des déchets, outre une recherche continue d'optimisation du dispositif actuel, la démarche d'amélioration de la qualité du tri sera poursuivie et développée.

En parallèle, le SYDED s'attaque désormais à deux nouveaux domaines, liés eux aussi, à l'environnement : le traitement des boues de stations d'épuration et la production d'eau potable. Le dossier spécial de ce numéro y est d'ailleurs consacré !

Preuve que le SYDED conserve son esprit de pionnier et, surtout, garde le cap du développement durable !

Michel QUEBRE

Président du SYDED



Gérard MIQUEL passe
le relais à Michel QUEBRE.

déchets | eau | énergie

DOSSIER SPÉCIAL

L'OUVERTURE DU SYDED VERS DE NOUVELLES MISSIONS ENVIRONNEMENTALES :

- ➔ le traitement des boues de stations d'épuration
- ➔ la production d'eau potable



➔ Pourquoi ces 2 nouvelles compétences ont-elles été confiées au SYDED ?

Le SYDED est une structure publique qui possède déjà une expérience concluante dans des activités du domaine environnemental (valorisation des déchets ménagers, production d'énergie renouvelable). Ainsi, il dispose déjà de moyens humains, techniques

et matériels qui pourront être mis en commun dans l'exercice de ces nouvelles attributions et générer ainsi des économies.

De plus, sa dimension départementale lui permet de mettre en application plus efficacement les nombreuses normes strictes imposées dans ces domaines.

➔ Cette évolution entraînera-t-elle des modifications sur le traitement des déchets, compétence historique du SYDED ?

L'activité "déchets" restera largement prépondérante au sein du SYDED. Son organisation et sa gestion ne seront pas affectées par cette évolution.

➔ Qu'est devenu son statut juridique ?

Le SYDED reste un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial). Il est donc administré par

des élus, mais son organisation s'apparente à celle d'une entreprise privée.

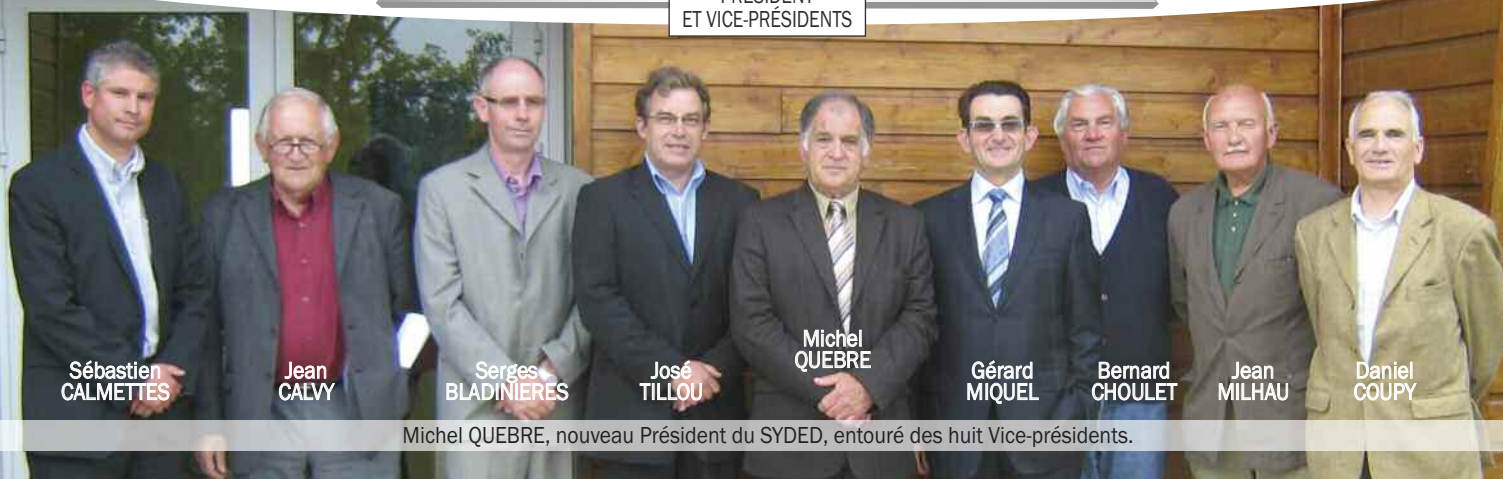
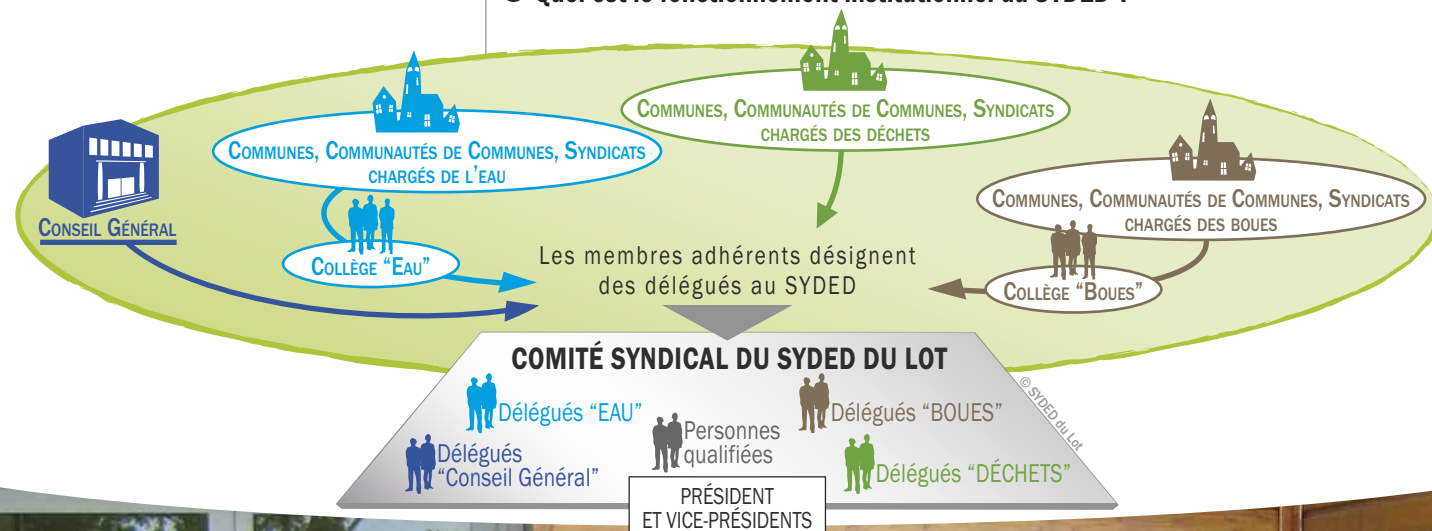
Le SYDED devient un syndicat mixte ouvert à la carte. Il regroupe des communes et des groupements de communes, mais aussi le Conseil Général. Les collectivités adhèrent de manière facultative aux 3 compétences.

➔ Comment se fera la gestion financière des 3 compétences ?

Chacune des nouvelles compétences sera gérée dans un budget séparé, au sein du budget global du SYDED.

Un tarif par activité est voté chaque année par les élus. Il correspond au coût réel du service rendu. En effet, il est important de préciser que par son statut d'établissement public, le SYDED n'a pas vocation à réaliser des bénéfices.

➔ Quel est le fonctionnement institutionnel du SYDED ?



Sébastien CALMETTES

Jean CALVY

Serges BLADINIÈRES

José TILLOU

Michel QUEBRE

Gérard MIQUEL

Bernard CHOULET

Jean MILHAU

Daniel COUPY

Michel QUEBRE, nouveau Président du SYDED, entouré des huit Vice-présidents.

➔ le traitement des boues de stations d'épuration (STEP)



➔ Comment les boues sont-elles traitées aujourd'hui ?

Actuellement, la principale filière d'élimination des boues de STEP produites sur le Lot est l'épandage en plein champ, dans le cadre d'un plan pluriannuel défini au cas par cas.

➔ Pourquoi une évolution a-t-elle été souhaitée ?

Devant les difficultés rencontrées notamment par les collectivités qui ont de grosses quantités de boues à évacuer, plusieurs d'entre elles se sont tournées vers le SYDED pour étudier la possibilité d'un autre débouché fiable et surtout pérenne.

➔ Que propose le SYDED comme solution alternative ?

Pour répondre à cet appel, le SYDED a engagé une

étude de faisabilité basée sur les quantités issues des plus grosses stations d'épuration, soit environ 90% du gisement produit sur le département.

Les résultats montrent qu'il est possible d'envisager la valorisation de ces boues par compostage. Cette technique consiste à produire un compost normalisé (type "terreau") à partir d'un mélange de boues et de déchets verts collectés en déchetteries.

➔ Quel est l'état d'avancement de ce projet ?

Les élus du SYDED ont donné un avis de principe favorable à cette solution. Il reste maintenant à affiner cette étude en fonction notamment des quantités qui seront réellement confiées au SYDED. En effet, le dimensionnement de ou des installations, ainsi que l'implantation géographique, le

choix technologique et le coût de revient dépendent fortement de ce paramètre.

Toutes ces questions seront abordées prochainement par les élus en charge de cette compétence.

➔ Existe-t-il des réalisations de ce type dans notre région ?

De plus en plus de collectivités s'orientent vers ce genre de solution. Plusieurs installations sont déjà en fonctionnement sur les départements limitrophes (Sarlat, Montauban...).

Soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement, ces équipements accueillent les boues dans des espaces dédiés et sont dotés d'un système d'aération et de désodorisation.

➔ Qu'est-ce qu'un compost normalisé ?

Il s'agit d'un compost répondant aux exigences de la norme de qualité NFU 44-095. Pour garantir ce résultat, un suivi qualitatif très strict est assuré tout au long du processus de fabrication. Des analyses régulières sont effectuées sur les boues entrantes, ainsi que sur le compost produit. De ce fait, ce compost peut être épandu en agriculture ou mis à la disposition du grand public pour une utilisation en toute sécurité.

© C. Novello



➔ la production d'eau potable

➔ Quelle est la situation actuelle ?

Plus de 110 structures de taille très disparate gèrent aujourd'hui l'eau potable sur le Lot.

Les états des lieux réalisés par le Conseil Général ont mis en évidence des écarts importants d'approvisionnement en eau sur les différents secteurs, tant en terme de qualité et de quantité, que de coût.

➔ Pourquoi une évolution s'impose ?

L'eau, bien commun vital et irremplaçable, est la première ressource pour laquelle doit s'instaurer une gestion et une solidarité départementale. Aussi, l'enjeu sera, pour les années à venir, de sécuriser l'approvisionnement en eau, tant en qualité qu'en quantité, de l'ensemble des communes, tout en recherchant en parallèle une harmonisation progressive des méthodes de gestion et une maîtrise du coût.

➔ Pourquoi ne pas avoir créé un nouvel organisme indépendant ?

Le SYDED dispose de moyens humains (services

administratif, technique et financier, agents de maintenance et d'exploitation, astreinte 24h sur 24h...) et d'équipements (poste central de télésurveillance et télégestion...) qui pourront être mis à profit, en évitant ainsi des doublons sur un même territoire.

➔ Quelles sont les missions attribuées au SYDED ?

- Dans un premier temps, les travaux des élus représentant les collectivités adhérentes à cette compétence s'inscriront dans une démarche de réflexion, d'étude et de concertation.
- Dans un deuxième temps, dans le cadre de la phase opérationnelle, le SYDED se chargera de la protection des captages inscrits au Schéma départemental, assurera la création des ouvrages de production (captages, stations de traitement, interconnexions des réseaux...), ainsi que la gestion de ces ouvrages (directe ou déléguée).

⇒ Bilan quantitatif



103 kg
de déchets recyclés
par habitant

2 effets positifs :

- augmentation des quantités recyclées
- baisse du refus

Emballages et papiers (hors verre)	2006 (tonnes)	2007 (tonnes)	
Quantité collectée	15 261	15 337	↗ + 0,50%
Quantité recyclée	9 359	10 372	↗ + 10,82%
Taux de refus	38,55%	32,95%	↘ - 5,6 points

Emballages en verre			
Quantité recyclée	6 844	6 616	↘ - 3,33%

⇒ Bénéfices environnementaux

Economie de matières premières



Emballages carton + papiers,
8 486 tonnes recyclées :
→ 22 000 t. de bois



Emballages en verre,
6 616 tonnes recyclées :
→ 4 366 t. de sable



Emballages plastique, 1 254 t. recyclées :
→ 980 000 l. de pétrole,
→ 350 000 m³ de méthane



Emballages métal,
433 tonnes recyclées :
→ 869 t. de minerais



Economie d'énergie :

118 000 MWh d'énergie, soit la consommation moyenne
d'environ 11 450 habitants pendant une année.
→ Equivalence ≈ ville de FIGEAC !



Economie d'eau :

154 500 m³ d'eau, soit la consommation moyenne de
2 800 personnes pendant une année.
→ Equivalence ≈ ville de PRADINES !



Gaz à effets de serre évités :

7 000 tonnes de CO₂ évitées, soit l'émission
domestique de 4 200 personnes pendant une année
→ Equivalence ≈ ville de GOURDON !

Question de tri...



Les ampoules se recyclent-elles ? Oui, mais pas toutes !

Se recyclent :

- les ampoules fluocompactes, dites "basse consommation"
- les tubes fluorescents, dits "néons"



Que faire des ampoules recyclables ?

- Rapportez-les chez votre DISTRIBUTEUR
- Déposez-les dans votre DÉCHETTERIE
- Ne les jetez surtout pas dans les bacs !

Et après ?

A partir des déchetteries, les
ampoules sont ensuite prises
en charge par Récyllum, l'éco-
organisme agréé par les
pouvoirs publics, avec lequel le
SYDED du Lot a signé une
convention depuis avril 2007.



C'est l'Éco-contribution que vous payez lors de l'achat d'une
ampoule neuve qui permet de financer sa collecte en
déchetterie et son recyclage.



Ne se recyclent pas :

- les ampoules "classiques" à incandescence,
- les ampoules halogènes.
- jetez-les dans le bac marron/gris
(en sac bien fermé !)



info tri : 05 65 21 54 30